



REGLEMENT DU CONCOURS

Noël s'installe chez ~~vous~~ nous

Article 1 – Objet du concours

Afin d'embellir notre village à l'occasion des fêtes de fin d'année et de récompenser les efforts des habitants qui contribuent à l'amélioration du cadre de vie durant la période festive de fin d'année, Gamsheim Animation, avec le soutien de la Commune de Gamsheim, met en place un concours de décoration de leur habitat : « Noël chez ~~vous~~/^{nous} », visible de la rue pour l'animation de la voie publique.

Article 2 – Participants

Le concours est gratuit et ouvert à tous les habitants et commerçants de Gamsheim. Il nécessite une inscription préalable jusqu'au vendredi 1er décembre 2023 par bulletin déposé à la mairie ou envoyé à l'adresse mail : noelgamsheim@gmail.com

Article 3 – Catégories

Trois catégories sont ouvertes :

- Maisons/Jardins
- Fenêtres/Balcons d'immeubles
- Commerces

Pour chaque catégorie, les 3 premiers lauréats seront récompensés.

Article 4 – Critères de sélection

Les maisons/jardins/fenêtres/balcons ou vitrines devront être décorés de façon originale, créative, en respectant l'économie d'énergie et l'éco-responsabilité, avec l'utilisation notamment de :

- Matériaux naturels (bois, branches de sapins, pommes de pin, noix, mousse, végétaux...)
- Décors confectionnés, faits main plutôt qu'achetés
- Décorations recyclées, récupérées (cartons, bouteilles, bouchons, objets personnels...)

Le jury sera sensible au sens artistique, aux efforts en matière de développement durable, à l'équilibre diurne/ nocturne avec en bonus : animation, musique...

Article 5 – Composition du jury

Le jury sera composé de 2 membres des Illuminés, 2 élus, 2 jeunes, 3 retraités.

La visite du jury aura lieu le dimanche 10 décembre 2023 de 14h à 21h.

Article 6 – Droit à l'image

Les participants au concours acceptent que le jury prenne des photos des décorations et autorisent leur publication dans les supports de communication de la commune.

Article 7 – Attribution et remise des prix

Les trois premiers lauréats de chaque catégorie seront informés par mail/téléphone et conviés à la remise des prix lors du dernier « vendredi de l'Avent » organisé place de la Mairie (22 décembre 2023).

3 prix seront offerts par Gamsheim Animation pour chaque catégorie (Cf. article 3).

Article 8 – Acceptation du règlement

L'inscription au concours entraîne de la part des participants l'acceptation sans réserve du présent règlement ainsi que des décisions prises par le jury.